

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 20 juin 2024

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☒]	A[☒]	E[☒]	Nom - Prénom	P[☒]	A(*)	E[☒]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BELVEZE Isabelle	P						
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P						
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P						
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal	P						
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe		A					
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard	P			SURGET Hélène			
	Commune siège	COSSON-DESCUBES Suzy		A					
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle	P						
TOTAL		8	6	2					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHE Sandra			E	PICH Isabelle	P		
		MASSUYAU Alexandra	P			BRIELLE Natacha			
		GENESTE Laurent	P			BONNIER Sandra			
		BERTHELOT Fabienne	P			MULLER Nathalie			
		RENOUARD Nathalie			E	RAFIN Bruno	P		
		PARIS-AGUERRE Loréva			E	PERRIER Shirley			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers,	PELLETAN Céline	P			HASNAIN Muhammad			
		AUBRY Stéphanie	P						
TOTAL		8	5		3		2		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LISSORGUES Olivier	P						
		GARDEY Sébastien	P						
		THOMANN Emilie			E				
		BOSSUET Dephine			E				
		MILLASSEAU Céline	P						
		DURAND Benjamin		A					
	Elèves	NATUREL Lily			E	MARIAU Marie-Lou			
		LOPES Noah			E	CLERGEAUD Natan			
TOTAL		8	3	1	4				
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne							
		DAUNIZEAU Emilie							

En réponse à la sollicitation de Mme la Principale, Mme Aubry accepte d'effectuer le secrétariat de séance.

Madame la Principale ouvre la séance à 18h06 Le quorum est atteint avec 16 participants présents au moment de l'ouverture du C.A.

Madame la Principale donne lecture de l'ordre du jour.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2024

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les dix jours ayant suivi son envoi aux membres du conseil d'administration, en application de son règlement intérieur il est considéré comme adopté à l'unanimité .

Résultat du vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE II. MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. Bilan de l'année

1.1 Bilan de la Vie scolaire

Madame PANNAUD présente le bilan de la Vie scolaire (voir document joint).

1.2 Bilan du CESCE

Madame PANNAUD présente le bilan des actions du CESCE (voir document joint).

Départ de Mme PANNAUD à 18h25.

1.3 Bilan activité du CDI

Madame Alexandra MASSUYAU, professeur documentaliste, présente le bilan du CDI (voir document joint).

1.4 Bilan activité de l'Association sportive

Madame PICH Isabelle, professeure d'EPS, présente le bilan de l'A.S (voir document joint).

1.5 Bilan Pôle culturel

Madame Fabienne BERTHELOT présente le bilan (voir document joint).

1.6 Bilan Foyer socio-éducatif

Madame Alexandra MASSUYAU présente le bilan du FSE (voir document joint).

2. Organisation de fin d'année scolaire 2023 - 2024

- Fin de l'année scolaire : vendredi 05 juillet après les cours (courrier aux parents)
- Retour des manuels scolaires : vendredi 28 juin.
- Epreuves écrites du DNB : 1er et 2 juillet (journées banalisées pour les examens).
- Mercredi 26 juin : notifications d'affectation post-troisième
- Les parents valident l'affectation sur leur espace pour sécuriser l'orientation obtenue.
- Les familles procèdent à l'inscription dans le lycée obtenu avant le 4 juillet.
- Retour des dossiers de réinscription pour le collège : 28 juin
- Du lundi 08 au vendredi 12 juillet : permanences administratives et techniques.

3. Rentrée 2024 Groupes de besoins 6ème et 5ème

Présentation des objectifs et modalités par Mme Belveze .

Les objectifs sont :

- assurer la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- amener chaque élève au plus haut de ses aptitudes
- lutter contre la démotivation et le décrochage scolaire

La même ambition est visée pour l'ensemble des élèves. Les programmes de français et de mathématiques sont identiques pour tous les élèves, avec les mêmes attendus, quels que soient leurs groupes.

Seules les modalités et les démarches d'apprentissage diffèrent et s'adaptent aux besoins des élèves.

Pour constituer les groupes, les équipes sont les meilleurs juges en fonction du contexte de l'établissement grâce à :

- **la connaissance globale des capacités et des besoins des élèves** (manière d'apprendre, autonomie, etc.).

L' exploitation des résultats des élèves aux évaluations nationales.

→ Concertation mardi 25 juin à 13 heures pour la finalisation des groupes de besoins français et mathématiques en cinquième (groupes pour la rentrée de septembre , ajustements suite aux évaluations nationales en fonction des besoin).

→ Conseil de cycle 3 lundi 17 juin : échange d'informations professeurs des écoles / enseignants de français et mathématiques .

→ Réévaluation des besoins avant chaque changement de période, évaluations communes dans les deux disciplines, information des familles par mail .

4 . Projets pédagogiques et éducatifs rentrée 2024 -

- **Projet Accompagnement des élèves – Vie scolaire (cf document joint)**

- **Projet atelier vidéo**

5. Prévisions structures et effectifs

Mme BELVEZE principale présente les prévisions d'effectifs au 20 juin

MEF	Nbre classes	Collège	Effectif/classe
6 ^{ème}	3 classes	72	24
5 ^{ème}	3 classes	81	27
4 ^{ème}	3 classes	74	24 / 25
3 ^{ème}	3 classes	76	25 / 26
Total	12	303	

Calendrier de rentrée

Rentrée des professeurs : **vendredi 30 Août**

Rentrée des 6èmes : **lundi 2 septembre** (libres le mardi 5) avec réunion des parents à 9h

Rentrée des 5èmes, 4èmes, 3èmes : **mardi 3 septembre**

Reprise des EDT pour toutes les classes : **mercredi 4 septembre**

Remise des diplômes du DNB : Novembre prochain

6 . Actualisation du règlement intérieur

Proposition de modification du règlement intérieur (voir document joint).

Résultat du vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

7 . Parcours Avenir formalisé (cf document joint)

RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

1. Bilan du voyage scolaire des 3^{ème} à Barcelone

1.1 Bilan pédagogique et financier

Cf. document en pièce jointe.

Vote du projet au CA du 12 octobre 2023

(participation familiale aux frais de séjour initialement arrêtée à 285,00 €)

- Destination : circuit itinérant à la découverte de la Catalogne (Cadaqués - Barcelone - Figueras)
- Public : élèves des classes de 3^{ème} (53 participants sur 56 élèves) + 5 accompagnateurs
- Dates : du lundi 13 au vendredi 17 mai 2024
- Objectifs du séjour :
 - première immersion en pays hispanophone et mise en situation de communication authentique en langue étrangère
 - découverte des monuments et lieux célèbres de la communauté de Catalogne
 - ouverture interculturelle et sensibilisation des élèves à la civilisation espagnole
 - apprentissage du vivre ensemble
- Modalités :
 - voyage clé en main attribué après CAO à l'organisme Eurovoyages
 - hébergement en famille d'accueil
 - transport aller-retour en autocar grand tourisme (Chaintrier autocars)
- Budget définitif du séjour :
 - dépenses = 21 580,50 €
 - transport : 9 749,00 €
 - hébergement et restauration : 8 314,00 €
 - restauration complémentaire : 544,50 €
 - visites et activités : 2 585,00 €
 - garantie annulation groupe : 638,00 €
 - prime de fidélité : - 250,00 €
 - recettes = 21 580,50 €
 - participation des familles : 13 727,00 € (soit 259,00 € par élève)
 - don APE : 2 958,75 €
 - don FSE : 1 534,36 €
 - subvention du Département de la Charente-Maritime : 1 500,00 €
 - prélèvement fonds de roulement : 1 860,39 €

La participation familiale étant arrêtée à 259,00 € par élève, le reliquat de 26,00 € par personne pourra être remboursé aux familles.

Un prélèvement complémentaire sur le fonds de roulement de 25,39 € doit être mis en place (cf. DBM) pour le financement de la part des accompagnateurs.

Résultat du vote du bilan et du budget définitif du voyage :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

1.2 Acceptation de dons :

- Don de 1 500,00 € du Foyer Socio-Éducatif du collège à affecter aux recettes (746800) du voyage scolaire 2024 à Barcelone.

Résultat du vote pour accord :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

- Utilisation d'un reliquat de don du Foyer Socio-Éducatif du collège de 34,36 € à affecter aux recettes (746800) du voyage scolaire 2024 à Barcelone.

Résultat du vote pour accord :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

- Don de 2 958,75 € de l'Association des Parents d'Élèves du collège à affecter aux recettes (746800) du voyage scolaire 2024 à Barcelone.

Résultat du vote pour accord :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La communauté éducative du collège remercie l'Association des Parents d'Élèves, le Département de la Charente-Maritime et le Foyer Socio-Éducatif pour leur contribution essentielle à la bonne réalisation et à la réussite du projet.

3. Décisions Budgétaires Modificatives

Présentation pour information des Décisions Budgétaires Modificatives :

- N° 2400002 du 16 avril 2024 (type 21) :
Ajustement R/D des lignes
 - VE / 16FS- (fonds social collégien) + 165,00 € = 1 165,00 €
 - VE / 16FSC (fonds social des cantines) - 425,00 € = 2 338,41 €pour la prise en charge des reliquats au 31 décembre 2023.
- N° 2400003 du 22 mai 2024 (type 21) :
Ajustement R/D de la ligne
 - AP / 2THEA (théâtre au collège) - 77,50 € = 600,00 €Ouverture R/D des lignes
 - AP / 2VOYBARC (voyage Espagne) + 1 500,00 € = 1 500,00 €
 - SRH / 2FCSH (FCSH) + 1 553,00 € = 1 553,00 €pour la prise en charge de subventions du Département.
- N° 2400004 du 23 mai 2024 (type 21) :
Ajustement R/D de la ligne
 - AP / 0VOYSTLA (voyage Saint-Lary) - 277,84 € = 24 356,46 €pour l'intégration du bilan du séjour et la prise en charge des remboursements aux familles.
- N° 2400005 du 03 juin 2024 (type 21) :
Ajustement R/D de la ligne
 - AP / 0SORTIES (sortie Rochefort) + 316,00 € = 816,00 €pour la prise en charge d'un don de l'Association des Parents d'Élèves.

Présentation de la Décision Budgétaire Modificative soumise au vote :

- Opération de type 32 (cf. document d'analyse financière en pièce jointe) :
Proposition d'un prélèvement de 25,39 € sur le fonds de roulement de l'établissement pour la prise en charge complémentaire de la part des accompagnateurs au voyage scolaire en

Espagne (cf. supra).

➤ AP / 0VOYBARC (voyage Espagne) + 25,39 €

Résultat du vote pour l'approbation de la DBM :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Le Chef d'établissement demande l'autorisation du Conseil d'Administration de procéder au recrutement des Assistants d'éducation à compter du 1^{er} septembre 2024 et dans la limite de la dotation du Rectorat.

Cette autorisation s'applique aux renouvellements, nouveaux recrutements et remplacements en cours d'année scolaire 2024-2025.

Résultat du vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Logements de fonction

5.1 Concessions pour l'année scolaire 2024-2025

Le Conseil d'Administration propose à la collectivité territoriale de rattachement les emplois dont il souhaite que les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service pour l'année scolaire à venir.

Propositions 2024-2025 :

- Principal(e) - NAS État - Madame Isabelle BELVEZE (*)
Logement n° 1 (pavillon T4 bis) sis au 5 rue des Récollets
- Gestionnaire - NAS État - Monsieur Arnaud BAZIN
Logement n° 2 (pavillon T3 bis) sis au 7 rue des Récollets
- Ouvrier de maintenance - NAS CT - Monsieur Philippe REQUET (*)
Logement n° 3 (pavillon T3) sis au 24B rue du Patis

(*) Spécificités 2024-2025 :

- Madame Isabelle BELVEZE a demandé à déroger à l'obligation de loger au titre de l'année scolaire 2024-2025.
- Monsieur Philippe REQUET a demandé l'autorisation de ne pas occuper le logement n° 3 au titre de l'année scolaire 2024-2025

Résultat du vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

5.2 Occupation précaire pour l'année scolaire 2024- - 2025

Lorsque tous les besoins résultant de la nécessité de service ont été satisfaits, l'établissement peut proposer des conventions d'occupation à titre précaire et révocable (COP) à des personnels appartenant à la communauté éducative et/ou ayant un lien direct avec l'établissement. La validation et la mise en place de ces conventions reviennent à la collectivité territoriale de rattachement.

Le logement n° 3 (pavillon de type 3 loué meublé et dans son intégralité) est ainsi proposé à l'éligibilité aux COP pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur Muhammad HASNAIN (chef de cuisine) souhaitant le renouvellement, à compter du 13 juillet 2024, de la convention lui permettant d'occuper ce logement, le Chef d'établissement demande l'autorisation du Conseil d'Administration de signer toute convention d'occupation à titre précaire et révocable :

- à établir et transmettre par le Département de la Charente-Maritime
- pour le logement n° 3 sis au 24B rue du Patis
- valable dans l'intervalle du 13 juillet 2024 au 31 août 2025.

Résultat du vote :

Pour : Contre : Abstentions :

6. Contrats et conventions

6.1 Convention - Lycée Jean Hyppolite (Jonzac)

Proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le lycée Jean Hyppolite de Jonzac.

Procédure groupée pour l'acquisition de denrées alimentaires valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Résultat du vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6.2 Contrat - Sté Dupré maintenance énergies (Saintes)

Proposition de contrat de prestation de services pour la vérification, l'entretien et le maintien en conditions opérationnelles :

- du préparateur d'eau chaude sanitaire du service de restauration
- de la chaudière gaz du logement n° 3.

Contrat valable du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 et renouvelable 2 fois.
Coût annuel de 422,78 € HT.

Résultat du vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

7. Prévisions voyages scolaires 2024-2025

7.1 Projet de séjour ski à Saint-Lary-Soulan

- Destination : Saint-Lary-Soulan (65)
- Public visé : élèves des classes de 5^{ème}
- Dates envisagées : du lundi 17 au vendredi 21 mars 2025

7.2 Projet de voyage scolaire à Londres

- Destination : Londres (Angleterre)
- Public visé : élèves des classes de 3^{ème}
- Dates envisagées :
 - du lundi 17 au vendredi 21 février 2025
 - du lundi 07 au vendredi 11 avril 2025
 - du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025
- Mise en concurrence des organismes organisateurs à suivre durant l'été 2024 sur AJI.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à : 20h15

La Présidente du CA :



Secrétaire de séance :

S. Aubry.